

LE SENEGAL ET LE NARCOTRAFIC EN AFRIQUE DE L'OUEST

BRUNO SONKO



INTRODUCTION

L'expression « narcotrafic » était jusque-là généralement réservée à certains pays d'Amérique latine tels que la Colombie, le Mexique, la Bolivie, ou le Pérou. L'une des caractéristiques majeures de ces Etats dans lesquels les narcotrafiquants sont présents, est que ces derniers favorisent et développent des activités qui, pour la plupart d'entre elles, échappent au contrôle des pouvoirs publics. De manière générale, il est possible de soutenir que dans ses principales manifestations, le système mis en place par les narcotrafiquants, établit ou tente de construire une nouvelle forme d'autorité à travers des structures ou réseaux bien identifiés, qui fournissent un certain nombre de biens et services.

En d'autres termes, il s'agit pour ces réseaux d'accentuer l'informalisation et, parfois, la désorganisation de l'Etat, en échafaudant des stratégies pour prendre le contrôle des institutions les plus importantes telles que la police, la justice, ou encore contrôler des pans entiers de l'économie;

de telle sorte que ces réseaux parviennent à installer leur autorité sur des territoires ou des communautés.

Il y a donc toute une stratégie qui est mise en œuvre pour rogner les prérogatives des Etats, voire leur souveraineté. Cependant, ces réseaux ne sont pas totalement déconnectés de l'Etat car ils entretiennent des relations très fortes avec certains détenteurs du pouvoir (Goredema : 2012). Dans certaines situations, comme ce fut le cas en Colombie (Terras : 2008), tous les acteurs politiques du pays se positionnent, survivent, disparaissent ou prennent de l'importance en fonction de leur relation avec la mafia de la drogue. Cette relation étroite se vérifie tant pour les partis politiques, les institutions centrales et locales, l'armée, les paramilitaires, etc. La grande majorité des acteurs politiques est influencée de manière plus ou moins directe par le trafic de drogue. Autrement dit, *la drogue devient un fondement de l'économie et de la politique.*

LE NARCOTRAFIC EN AFRIQUE DE L'OUEST

En Afrique de l'Ouest, ces activités illégales prennent une proportion importante surtout lorsqu'elles se font en connivence avec des structures de l'Etat ; l'existence de complicités au plus haut niveau de l'Etat semble attestée, dans diverses activités ou trafics liés à la commercialisation de la drogue. Toutefois, plusieurs aspects relatifs à ces trafics restent insuffisamment explicités. Le trafic illicite de drogue (ou narcotrafic), désigne l'ensemble des activités illégales liées aux substances psychotropes réglementées par les Conventions des Nations unies de 1961, 1971 et de 1988. A en croire A.O. Olukoshi, politologue et spécialiste des questions de gouvernance (Olukoshi : 2013), la sous-région ouest africaine occupe une place grandissante dans la stratégie et les opérations des cartels des trafiquants de drogue. Selon lui, les cartels de drogue internationaux provenant pour une bonne part, mais non exclusivement d'Amérique latine, ont progressivement transformé la sous-région en un théâtre d'opérations à part entière. Alors que les trafiquants de drogue d'Afrique de l'Ouest n'étaient au début que des intermédiaires de peu d'importance dans les circuits de distribution internationaux, au fil des années, leur statut et leur part de marché ont augmenté dans les activités de (re)distribution de la drogue. Selon l'ONUDD (rapport 2012), chaque année, entre 60 à 250 tonnes de cocaïne quittent l'Amérique latine et transitent par l'Afrique de l'Ouest. Le nombre de saisies de drogue en Guinée-Bissau par exemple a augmenté de façon exponentielle (à partir de 2004). Ce pays, aux institutions affaiblies par le cycle de violences et une piètre gestion de l'économie qui engendre d'énormes difficultés à payer les fonctionnaires ou à régler les indemnités de départ des militaires de son armée pléthorique, est devenu une proie de choix des narcotrafiquants. En septembre 2006, la police a arrêté deux Vénézuéliens et saisi, outre des armes et des postes émetteurs, 674 kilos de cocaïne. Le butin, d'une valeur de 30,5 millions d'euros, a été déposé dans un coffre du Trésor public avant de disparaître, selon le témoignage de M. Antonio Mazzitelli, représentant de l'ONUDD pour l'Afrique de l'Ouest : « *Un groupe de soldats est arrivé et a demandé à évaluer la drogue saisie, puis on n'a plus jamais revu les paquets* ». Episode emblématique du combat inégal entre ces puissances d'argent et un pays aux institutions déliquescents.

D'après les autorités guinéennes et l'ONUDD cités dans une étude récente de l'International Crisis Group (ICG : 2012) le trafic de drogue en Guinée-Bissau est loin d'avoir diminué, mais est devenu plus discret et mieux couvert car mieux monopolisé par certains segments de l'Etat. Les pistes d'atterrissage utilisées par les trafiquants sont toujours sous le contrôle de l'armée et l'une d'elles au moins reste interdite aux acteurs internationaux de la lutte contre le trafic.

LE NARCOTRAFIC AU SENEGAL

Un rapport du Groupe International d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest basé à Dakar (GIABA) publié en 2013 sonne l'alarme : le Sénégal serait une cible privilégiée des réseaux de trafiquants de drogue dure. En effet, note le rapport, « *beaucoup d'étrangers utilisent le territoire sénégalais comme plaque tournante pour exporter de la drogue de tout genre vers l'Europe et plusieurs destinations* ».

Les données qui proviennent la plupart du temps de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), montrent que le Sénégal est un important point de transit pour des drogues comme la cocaïne et l'héroïne, en plus de l'importante culture de cannabis et de la contrebande de cannabis qui entre et sort du pays. En 2006, une importante saisie de plus de huit tonnes de hachich a été réalisée au port de Dakar, à bord d'une cargaison en provenance d'Asie et à destination de l'Europe. En 2014, près de 25 tonnes de cocaïne et plus de quatre tonnes de chanvre indien ont été saisies par l'OCRTIS, a indiqué le directeur Mame Seydou N'Dourⁱ.

En 2007, une saisie importante de drogue en Afrique de l'Ouest (presque deux tonnes et demi) au Sénégal. A la suite de cette saisie, un procès a été tenu devant la justice sénégalaise.ⁱⁱ Six Latino-américains, deux Français et deux Sénégalais étaient les principaux accusés. Si les saisies enregistrées montrent que les trafiquants de drogue et leurs partenaires locaux opèrent dans presque tous les pays de la sous-région, les fortes quantités saisies en Europe sur des passagers en provenance du Sénégal indiquent que ce pays est particulièrement touché par ce fléau. Le modus operandi repose souvent sur un réseau de « mules ». Selon M. Mazzitelli, représentant de l'ONUDC, le réseau de « mules » se développe surtout au niveau des aéroports, comme celui de Dakar qui ont de nombreux vols internationaux. Sur la base des saisies qui ont été opérées dans des lieux de transit en Europe et en Afrique du Nord, des études faites en octobre 2008 et plus récemment en 2014ⁱⁱⁱ soulignent que l'aéroport de Dakar est le plus important dans la sous-région en ce qui concerne le passage des « mules ». En effet cinq vols quittent Dakar en direction de l'Europe chaque jour, tandis qu'en Guinée-Bissau, il y en a qu'un seul. Par ailleurs, le Sénégal est un souvent point de transit pour les passagers en provenance de la Guinée-Bissau et à destination de l'Europe.

Hormis la frontière bissau-guinéenne, les autres points d'entrée de la drogue sont la Petite Côte (50 kilomètres sud de Dakar) et le Mali (le corridor Dakar-Bamako). Ceci met en évidence les contrôles défectueux aux frontières terrestres et maritimes du pays qui donne ainsi un accès facile aux réseaux internationaux mafieux.

Si le trafic de drogue au Sénégal implique de nombreux étrangers comme le montre Ismaila Diallo (Diallo : 2014), lors d'un procès en 2011, -13 nationalités différentes étaient jugées !- il est toutefois notable que cette activité « se sénégalise ». Les mules sont de plus en plus le fait de Sénégalais qui sont moins suspectés que d'autres nationalités^{iv}. Plus grave est l'implication de personnalités politiques et d'agents de l'Etat dans le trafic de la drogue mais aussi dans l'activité de blanchiment de l'argent qu'il nécessite. Ainsi peut-on lire dans le rapport 2012 du GIABA :

En août 2012, par exemple, les forces de répression ont démantelé un vaste réseau de trafiquants de faux billets et arrêté deux libano-syriens....Significativement, un sénégalais membre du réseau fut un proche associé, une personne Politiquement Exposée (PPE) dans le pays. Des perquisitions et des saisies par la police nationale ont mené à la saisie de faux billets de banque de 500 Euros et de 100 \$ à blanchir. Les agents de répression arrêterent aussi un célèbre promoteur d'événements, un gérant d'hôtel, un nombre indéfini d'agents de douanes pour leur supposée implication dans l'extorsion et le trafic de cocaïne à la station balnéaire de Saly.

Plus récemment, en 2014, une affaire rocambolesque a fait grand bruit au Sénégal. Dans un rapport transmis par le commissaire Keita alors directeur général de l'OCRTIS à son supérieur hiérarchique et au ministre de l'Intérieur et dont la presse s'est fait écho (notamment le journal Le Quotidien à la date du 23 avril 2014), celui-ci accusait le Directeur général de la police nationale (DGPN) d'être impliqué dans un vaste réseau de trafic de drogue :

Le Directeur Général de la Police Nationale (DGPN), Abdoulaye Niang serait au cœur d'une affaire qui a des liens « avérés » avec le trafic de drogue a déclaré au cours d'une émission télévisée (voir émission de TV Walf Fadjr, 4 mai 2014), le commissaire Cheikhna Cheikh Sadbou Keita qui l'a remplacé à la tête de l'OCRTIS. M. Niang aurait aidé des malfaiteurs et fait revendre de la drogue pour son propre compte. Ce dernier serait également au cœur d'un trafic international de stupéfiants, accuse le commissaire Keita qui indique par ailleurs avoir saisi le ministre de l'Intérieur Pathé Seck pour

l'informer des « dégâts » laissés par son prédécesseur à l'OCRTIS. Il s'agit, selon le commissaire Keita, d'un trafic international de stupéfiants impliquant des dealers nigériens et sénégalais entretenus par la hiérarchie de l'OCRTIS dirigé pendant dix ans par Abdoulaye Niang. Le commissaire Keita mouille aussi l'ancien patron de la Police, « Codé Mbengue qui selon lui, recevait des parts de l'argent du trafic » de drogue. Aussi, révèle-t-il, une filière nigérienne de cocaïne a tissé des relations au plus haut sommet de la hiérarchie policière. Pis, « lors des cérémonies d'incinération des drogues, les boulettes brûlées ne contenaient pas de la cocaïne », dévoile le rapport.

En définitive, les accusations du commissaire Keita furent rejetées par une commission d'enquête interne et celui-ci fut limogé de la police et lui-même soupçonné de trafic de drogue. La seule sanction notable fut le limogeage du ministre de l'intérieur du Sénégal et le remplacement dans la foulée, du directeur de la police nationale^v. Il n'y a pas eu de procès ; ceci montre que l'Etat n'est pas prêt ou bien n'a pas les moyens ou la volonté politique de faire la lumière sur cette affaire et de traduire les responsables en justice.

Plus grave encore est l'affaire révélée par Wikileaks en 2009. Il s'agit ici de Karim Wade (fils d'Abdoulaye Wade, ancien président du Sénégal et ministre d'Etat au moment des faits) qui serait impliqué dans une affaire de transport de drogue. Selon Wikileaks, *Karim Wade, fils du président sénégalais Abdoulaye Wade, aurait été arrêté en 2009 à l'aéroport de Casablanca avec de la drogue. Il aurait par la suite été libéré sur ordre du Roi Mohammed VI d'après le chargé d'affaires de l'ambassade des Etats-Unis à Rabat, Robert P. Jackson, dans un télégramme datant de septembre 2009 à l'intention de ses supérieurs et diffusé par Wikileaks.* Les autorités sénégalaises ont-elles été directement en relation avec des réseaux narcotrafiquants ? En tout cas, cette affaire demeure extrêmement grave et laisse penser que les narcotrafiquants disposeraient de complicités à des niveaux de responsabilité insoupçonnés...

La position géographique du Sénégal, ses réseaux de transport et communication, ses frontières poreuses et son attractivité sur le plan du tourisme^{vi} ont facilité l'exploitation du pays par des organisations criminelles locales et internationales.

Tous ces éléments sont illustratifs de la place prépondérante que semble occuper le narcotrafic au Sénégal. Pour autant, l'importance des réseaux narcotrafiquants au Sénégal a-t-elle atteint un seuil critique, celui d'un affaiblissement de l'Etat soit parce qu'il serait devenu obsolète car incapable d'imposer ses règles face à des réseaux mafieux plus puissants et ayant investi des pans entiers de l'économie soit parce qu'il serait déjà complètement gangréné par la corruption produite par cet argent facile? Si l'on se fie aux différentes affaires ou scandales relatés ici et là par la presse mais aussi aux alertes lancées par les représentants de certaines organisations de lutte contre la drogue comme l'ONUDC, le seuil critique est en passe d'être atteint, nonobstant le discours rassurant des autorités sénégalaises et des forces de l'ordre notamment. Dans tous les cas, le narcotrafic a pris une telle ampleur au Sénégal et dans la sous-région que l'Onu a décidé d'ouvrir à Dakar, un bureau régional de lutte contre la drogue en 1997.

Il demeure urgent pour les autorités sénégalaises de prendre conscience du danger qu'il y a à laisser prospérer une telle situation. En ont-elles la volonté politique ? Font-elles les efforts adéquats pour changer la donne ?

QUEL EST L'IMPACT DU NARCOTRAFIC SUR LA GOUVERNANCE AU SENEGAL ?

Le gouvernement sénégalais a-t-il bien mesuré la nature exacte de la menace constituée par la criminalité organisée ? A-t-il adopté les mesures nécessaires pour la combattre efficacement ?

« *Le narcotrafic est d'abord un phénomène économique en expansion forte* ». Estimé par Interpol à environ trois cent milliards de dollars (Chauprade et Thual : 2003), soit dix fois supérieur au commerce des armes, et comptant pour le double des revenus de l'OPEP, le narcotrafic génère une économie mondiale et une capitalisation afférente. Les stratégies de blanchiment de l'argent de la

drogue sont de plus en plus complexes - empilage de sociétés écrans - et permettent une insertion croissante dans l'économie légale. Economie de la drogue et économie légale sont ainsi de plus en plus décloisonnées. De manière générale et plus spécifiquement pour l'Afrique de l'Ouest, cette économie souterraine pèse pour certains Etats beaucoup plus que l'économie légale. Pour le Sénégal, il convient d'être plus mesuré quant à cette affirmation.

L'on peut valablement soutenir que les réseaux narco trafiquants détiennent des moyens militaires parfois suffisants pour menacer les pouvoirs centraux des Etats (exemple de la Guinée-Bissau). Lorsque ces réseaux sont connectés avec certaines branches censées assurer la sécurité de l'Etat ou bénéficient de complicités dans les hautes sphères de l'Etat, les conséquences peuvent être dramatiques pour la stabilité de l'Etat et la protection des personnes. Selon une étude menée par l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD), le Sénégal était déjà depuis les années 1990, sans doute le premier producteur de marijuana parmi les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, et le troisième de l'Afrique de l'Ouest après le Nigeria et le Ghana. Les réseaux de trafic des drogues parviennent très souvent à corrompre des magistrats qu'il est très difficile de faire sanctionner. Tout au plus sont-ils mis au placard au moyen de mutations "pour raison de service". Même lorsqu'ils sont honnêtes, ils sont rarement sensibilisés aux problèmes posés par les drogues. La lutte contre le trafic des stupéfiants est également freinée par la lutte des services : les douanes en particulier ne collaborent pas avec les autres services - police judiciaire, gendarmerie, eaux et forêts - concernés par le problème. De même, de nombreux fonctionnaires et militaires d'origine diola, sont soupçonnés d'avoir des liens avec les rebelles casamançais, de les avertir des grandes opérations menées contre les productions de cannabis (ce qui expliquerait qu'aucune arrestation de gros bonnets ne soit jamais opérée) et, de participer aux trafics de drogues et d'armes. L'étude de l'OGD met aussi en exergue le trafic qui a lieu en Casamance et pointe l'implication des indépendantistes casamançais^{vii}. A en croire W. Sokhna^{viii}, le conflit en Casamance perdurerait à cause de la mise en œuvre d'une vraie économie de la drogue dans la région. Les trafiquants profiteraient de l'instabilité de cette partie du territoire sénégalais pour faire fleurir leur commerce, notamment eu égard à la frontière que la Casamance partage avec la Guinée Bissau, plaque tournante de ce commerce illicite depuis plusieurs décennies. De ce fait, les dirigeants rebelles ont en main un business très prolifique.

Selon Antonio Mazzitelli, représentant régional de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le trafic de drogue pourrait entraîner des risques pour la sous-région ; ainsi, le renforcement de la surveillance en Guinée-Bissau aurait conduit les trafiquants à reporter une partie de leur activité en Guinée-Conakry. Cette délocalisation ne fait que déplacer le problème sans en changer le sens : dirigée vers la Gambie, une part croissante de la drogue traverse aujourd'hui la haute Casamance. Elle pourrait demain traverser la basse Casamance, fief de la rébellion. Pour l'instant, une implication rebelle dans le trafic est limitée.

Pour ce qui est du Sénégal, malgré quelques scandales, les forces de sécurité et les autorités réfutent toute collusion avec les narcotrafiquants et mènent une bataille médiatique sans précédent, afin de montrer à l'opinion qu'elles ne sont pas liées à ces derniers.

Jean-Michel DASQUE, ancien représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies contre la drogue et la criminalité, explique que « quelles que soient l'ancienneté et les circonstances de leur apparition, les organisations criminelles sont devenues un sujet de préoccupation majeure pour les dirigeants politiques, pour les autorités religieuses et pour les responsables de l'ordre public. (...) De fait, les réseaux narcotrafiquants ont un pouvoir de nuisance considérable et leurs activités affectent presque tous les aspects de la vie sociale. Elles ont une incidence néfaste sur l'économie ; elles contribuent à gonfler la masse monétaire et à alimenter des circuits financiers souterrains par le biais du blanchiment ».

En effet, d'une part, on constate au Sénégal une augmentation importante du nombre des personnes consommatrices de drogue, surtout des jeunes, du fait de la présence de la drogue sur le territoire. Les conséquences sur la santé publique et l'augmentation de la délinquance liée à l'acquisition de la drogue sont importantes et souvent peu discutées dans ce cadre-ci. Or elles ont un effet déstabilisant pour la société. D'autre part, si le Sénégal est devenu une plaque tournante dans le trafic international de drogue, il l'est aussi en matière de blanchiment d'argent. Dans des secteurs comme l'immobilier et la lutte (sport populaire qui attire des sommes d'argent colossales depuis le début des années 1990 avec des cachets faramineux pour les lutteurs et des dépenses

pouvant atteindre 500 millions de FCFA par combat), des sommes importantes sont investies à travers des sociétés écrans (les systèmes informels de transfert d'argent, les sociétés de vente de voitures d'occasion importées et les sociétés de transport d'espèces, d'or et de pierres précieuses). Le développement explosif de l'immobilier, spécialement à Dakar et dans les zones d'attraction touristique, n'est pas compatible avec les réalités économiques du pays, où seulement une infime minorité peut se permettre d'acquérir les logements nouvellement construits. D'où les questions légitimes sur l'origine des investissements dans ce secteur.

Au Sénégal, une étude de l'ONUUDC réalisée en 2010 (rapport annuel ONUUDC), souligne qu'entre 2000 et 2008, près de 250 milliards de FCFA ont été investis dans le secteur immobilier dans la capitale sénégalaise ; sur ce montant, seuls 10 milliards proviendraient du secteur bancaire...

En fin de compte, on ne peut affirmer avec certitude que le Sénégal est un Etat narcotrafiquant; toutefois, il est possible de dire que ce pays est devenu un lieu de transit ou de passage important de la drogue dans la sous-région, mais aussi un espace où de nombreux trafics illicites se sont développés, notamment le blanchiment d'argent qui provient d'activités illicites ; ceci pourrait constituer une menace sérieuse pour certains segments de l'Etat censés assurer la sécurité nationale.

QUELS SONT, EN TERME DE PERSPECTIVES, LES ENJEUX ET DEFIS POUR LA SOCIETE CIVILE ET L'ÉTAT SENEGALAIS ?

Il est important que le Sénégal prenne véritablement conscience du danger que constitue le narcotrafic. Si des mesures idoines ne sont pas rapidement prises, cela peut entraîner des conséquences néfastes pour sa population ou son territoire. Xavier Raufer (Raufer : 1993) soutient que la géopolitique traditionnelle des Etats est de plus en plus revisitée par la superposition de réseaux transnationaux et déstabilisée par la grande criminalité des mafias. On peut imaginer aisément ce que cette assertion peut signifier pour les Etats de l'Afrique de l'Ouest et le Sénégal spécifiquement, qui expérimentent déjà une multitude de conflits et ont du mal à asseoir leur légitimité ou autorité sur certaines portions de leur territoire. Le danger immédiat, rappelons-le, pour les Etats africains, est que soit remise en question leur stabilité. Dans leur mode opératoire, il est constant que les narcotrafiquants veulent avant tout, déstabiliser et contrôler les structures étatiques les plus significatives, afin de pouvoir opérer en marge des circuits officiels ou légaux. Malheureusement, comme l'indique A Schmidt (Schmidt : 2011), la capacité opérationnelle des narcotrafiquants dépasse celle des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

Les capacités des Etats à répondre au niveau de l'Afrique de l'Ouest restent limitées. Il est vrai que beaucoup d'efforts ont été fournis pour renforcer les capacités d'interdiction, de détection et de saisie de la drogue. Mais il y a une grande faiblesse de la justice pénale. Il y a une culture de l'impunité en Afrique de l'Ouest à laquelle il faut faire face. Aujourd'hui un narcotrafiquant sait qu'il va rester totalement impuni dans la région, parce que son niveau d'infiltration dans la région, au niveau de la corruption est tel qu'il reste impuni. Il faut savoir aussi qu'en Afrique de l'Ouest il n'existe aucun cas traduit en justice concernant le blanchiment de l'argent de la drogue.

Face à cette situation préoccupante, l'Etat sénégalais doit mettre en œuvre des options claires afin d'endiguer le narcotrafic. Parmi celles-ci, une volonté politique clairement affichée de lutter contre ce phénomène, sous peine de voir sa souveraineté, son autorité et son intégrité territoriale remises en cause par les acteurs du narcotrafic ; aussi, des mesures concrètes de sensibilisation et formation des forces de l'ordre qui sont les premières visées par les tentatives de déstabilisation ; enfin, une meilleure coordination de la lutte au niveau régional car à l'heure actuelle, les réseaux narcotrafiquants sont semble-t-il bien structurés à l'échelle internationale. Dans cette optique, l'Etat du Sénégal pourrait même aller plus loin puisque le président Macky Sall, actuel président en exercice de la CEDEAO, pourrait par exemple, proposer à ses pairs, de mettre en place un système plus strict de contrôle des flux financiers et pourquoi pas une taxation spéciale des fortunes suspectes ?

Quid de la société civile ; quel rôle pourrait-elle jouer contre le crime organisé ? Selon Adebayo Olukoshi : « les gouvernements devront aussi comprendre que la réponse aux problèmes causés par la drogue n'est pas la prérogative exclusive de l'Etat. En effet, diverses solutions ont jusque-là été expérimentées à travers l'implication des forces de sécurité (police, armée) mais les résultats semblent limités. A. Olukoshi soutient qu'il convient plutôt de conjuguer les efforts des Etats avec ceux de la société civile et du secteur privé dans le cadre d'alliances intervenant dans plusieurs domaines. Il faut consentir d'importants efforts afin que la société civile se mobilise contre le trafic de drogue. Son concours permettra de disposer de relais solides et autonomes dans la société afin que la lutte contre la drogue reste une priorité, notamment en continuant à informer largement la population sur le danger que représente la drogue ». Dans cette optique, plusieurs initiatives ont été mises en place pour une lutte plus efficace contre le crime organisé ; parmi celles-ci, on peut citer l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest (WACI) diligentée par l'ONUDC^{ix}, le département de maintien de la paix des Nations-Unies (DPKO), le département des affaires politiques des Nations-Unies (DPA), INTERPOL, le bureau des Nations-Unies pour l'Afrique de l'Ouest, de même que l'initiative la plus récente telle que le Cadre d'évaluation stratégique des crimes sérieux et du crime organisé de l'Afrique de l'Ouest (WASAF). Il demeure difficile d'évaluer l'impact de telles initiatives ; ce qui est important à notre sens, c'est d'associer plus étroitement le citoyen à la lutte contre ces différents trafics, notamment en exigeant de l'Etat la fin de l'impunité des crimes liés au trafic de la drogue.

REFERENCES

Chauprade, A & Thual, F, Géopolitique de la criminalité organisée, Géopolitique, 2012.

Conchiglia, A, « Guinée-Bissau : questions sur l'assassinat d'un président », in Le Monde Diplomatique, mars 2009.

Diallo, I, Un profil des marchés criminels à Dakar, Institut d'Etudes de Sécurité, Dakar, Août 2014 ;

GIABA, Annual reports (2011-2012-2013), www.giaba.org, June 2014.

Goredema, C, Mapping Criminal Governance in Cape Town and Dakar: Activities, Networks and Outcomes, ISS, 2012.

International Crisis Group, « Au-delà des compromis : les perspectives de réforme en Guinée-Bissau », Rapport Afrique Numéro 183, janvier 2012.

Le Monde diplomatique, numéro spécial, mars 2012.

Olukoshi, AO, « Le trafic de drogue et son impact sur la gouvernance en Afrique de l'Ouest », WACD n°3, 2013.

Raufer, X, Les superpuissances du crime : enquête sur le narco-terrorisme, 1993.

Schmidt, A, afriquedrogue.blog, RFI, 2011.

Terras, P, L'Etat colombien et la drogue, IEP Toulouse, 2008.

ⁱ Déclaration faite par le directeur général de l'OCTRIS le 6 août 2015 lors de la présentation du bilan annuel de cette structure.

ⁱⁱ Selon un article de Radio France Internationale (RFI) en juillet 2007, les trafiquants ont depuis été condamnés à 8 ans de prison ferme ; toutefois deux d'entre eux se sont échappés avant la tenue du procès.

ⁱⁱⁱ Voir étude faite par Charles Goredema et Boubacar Diarisso, *Commerce illicite de la drogue à Dakar*, ISS, rapport N° 260, Août 2014.

^{iv} Un journal dakarais (l'Enquête, du 10 janvier 2015) indique : « Il fut en effet un temps où les trafiquants étaient essentiellement des étrangers. Particulièrement des Nigériens et des Guinéens. Ce sont eux qui étaient les passeurs. Mais maintenant les Sénégalais y sont bien présents, ils sont devenus des "avaleurs". Notre interlocuteur relève que c'est pour des raisons évidentes. Les étrangers étant les plus soupçonnés du fait d'une certaine réputation, les caciques se tournent de plus en plus vers ceux qui attirent moins l'attention des corps de contrôle comme la police et la douane. "Auparavant, les Sénégalais ne prenaient pas de risque, parce que avaler des boulettes constitue également un danger. Mais de plus en plus, ils le font". Quant aux commanditaires, même s'il est possible parfois de remonter la piste pour les identifier, il est plus difficile de les arrêter car, la plupart réside à l'étranger ».

^v Le site Afrik.com dans son édition du 23 juillet 2013 révèle : « L'affaire de la drogue dans la police sénégalaise ne finit pas révéler ses secrets. Alors que le Commissaire Cheikhouna Keïta a soulevé cette affaire rocambolesque de trafic de drogue dans la police sénégalaise, en accusant ouvertement le Dg de la police, Abdoulaye Niang, à qui il reproche de ne pas avoir incinéré toute la drogue saisie, voilà qu'il se retrouve pointé du doigt. Des agents de l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite de stupéfiants (OCTRIS) accusent le Commissaire Keïta de racket et de trafic de boulettes de cocaïne. Au total, un nombre de 105 boulettes de cocaïne auraient disparu au moment de l'incinération du 26 juin 2013, alors qu'il était le maître des lieux. Il lui est aussi reproché d'avoir empoché d'importantes sommes allant jusqu'à 2000 euros chez des dealers. Véritable nébuleuse qui secoue actuellement la police sénégalaise ».

^{vi} Voir étude menée en 1993 par l'Observatoire Géopolitique des drogues ; selon cette étude, le Sénégal attire de nombreux touristes européens parmi lesquels se trouvent des usagers de drogues qui contribuent à en banaliser la consommation parmi la jeunesse sénégalaise.

^{vii} Voir l'étude menée par l'OGD en 1997 : « Alors que pratiquement rien n'avait été fait depuis dix ans contre les cultures de cannabis (yamba) qui se développent en Casamance, la gendarmerie, l'armée et la police antidrogues se sont livrées, à partir de l'année 1995, à de grandes campagnes d'éradication. Elles participent en fait à des tentatives de reconquête du territoire où opère le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) qui lutte depuis plus d'une décennie pour l'indépendance de cette région méridionale du Sénégal. Bien qu'il ait largement perdu de sa crédibilité auprès des populations, le MFDC continue d'affronter avec autant de pugnacité les forces de l'ordre dans les départements de Ziguinchor et d'Oussouye, limitrophes de la Guinée-Bissau. En juin-juillet 1995, près de 80 tonnes de cannabis ont été détruites dans les îles Karones. Un mois plus tard, dans l'arrondissement de Sindian, 27 tonnes de marijuana étaient saisies. En novembre, dans le secteur de Kafountine, arrondissement de Diouloulou, une autre opération a permis de saisir 77 t de yamba. un témoin oculaire estime que cela ne représente pas plus d'un cinquième des productions qu'il a lui-même observées ».

^{viii} Voir contribution de Wekhou Sokhna, <http://terangaweb.com/un-conflit-clandestin-en-casamance/>: selon cet auteur, tous les observateurs partagent l'avis selon lequel cette guerre a trop duré ; différents facteurs plaident en sa poursuite. Il s'agit d'abord d'un rendez-vous d'intérêts. En effet, les responsables du mouvement indépendantiste trouvent leur compte dans la poursuite du maintien de la tension, en amassant des fonds énormes provenant de quelques organisations et pays qui les financent secrètement.

^{ix} Voir en détail l'étude menée par Terfa Hemen, « L'Afrique de l'Ouest face aux défis du trafic de drogue, du terrorisme et de la criminalité », CDD.

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG

AFRIQUE DE L'OUEST

Villa Mermoz | 43 Mermoz-Sotrac Dakar Senegal

Telephone: +221 33 869 75 19 | Fax: +221 33 824 19 95 | Website: www.rosalux.sn

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG

Les points de vue exprimés par l'auteur ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Rosa Luxemburg.